



GILLETTA

DE SAINT JOSEPH

Notaires

24, rue de l'Hôtel des Postes - B.P. 1760
06016 NICE CEDEX 01
04 92 17 34 34

gillettadesaintjoseph@notaires.fr

<http://gillettadesaintjoseph.notaires.fr>



L'économie sociale et solidaire occupe en priorité les activités délaissées par les entreprises traditionnelles et à la frontière du service public.

Économie sociale et solidaire, le nouveau modèle d'entreprise

Parce qu'elle attire les jeunes comme les adultes en quête de sens dans leur vie professionnelle, l'économie sociale et solidaire ne cesse de progresser en France. Solidarité et utilité sociale n'excluent pas la recherche de performance.

D Plus d'un étudiant sur deux aimerait travailler dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), sans pour autant savoir ce qu'il représente précisément. Que recouvre ce phénomène qui attire toujours plus de salariés et d'entrepreneurs en reconversion ? Valeurs collectives, sociales et environnementales, sans perdre de vue business et rentabilité. Car ces entreprises de l'économie sociale et solidaire répondent surtout à de nouveaux besoins de consommation.

» Finalité sociale

Au cœur de l'ADN de l'ESS : l'humain. La personne n'est pas au service de l'économie, elle en est la finalité. Ainsi, l'ESS recherche un impact social, environnemental ou sociétal. Cela se traduit par le recrutement de salariés en situation de précarité, des conditions éthiques de production, ou des services ou produits à destination d'une clientèle peu solvable. La gouvernance y est démocratique : une

L'économie sociale et solidaire en chiffres

- 10,5 % de l'emploi français
- 13,5 % de l'emploi privé
- 2,37 millions de salariés en équivalent plein-temps
- 221 325 entreprises et structures

(Source : Panorama de l'ESS en France, édition 2015, www.cncres.org)

personne dispose d'une voix et tous les acteurs sont impliqués dans les projets. La dimension lucrative est limitée : la rentabilité de l'entreprise devant sa finalité sociale, les bénéfices sont prioritairement réinvestis dans le projet. Enfin, les ESS se caractérisent par leur ancrage dans les territoires en répondant à un besoin local.

» Un financement sur-mesure

Pour accompagner leur développement, les pouvoirs publics leur réservent l'accès à un financement spécifique.

Prêt économie sociale et solidaire

La Banque publique d'investissement (BPI) a mis en place un programme de prêt (Prêt économie sociale et solidaire – PESS) entre 10 000 et 50 000 €, porté à 100 000 € en cas d'intervention de la région, pour les entreprises solidaires ayant déjà trois années d'existence. L'avance doit servir à financer des dépenses immatérielles et l'augmentation du fonds de roulement liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel. Le PESS peut être demandé auprès des réseaux habituels des opérateurs financiers et les fonds d'investissement solidaires de l'ESS : France Active, IDES, France Initiative, etc.

Avance et prêt

Les PME « classiques » qui se lancent dans un projet socialement innovant (organisation, bien ou service, distribution, etc), peuvent se tourner vers le Fonds d'innovation sociale (FISO) co-financé par l'État et les régions participantes (avant la nouvelle carte) : Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Picardie, Rhône-Alpes. Il s'agit d'une avance récupérable d'un minimum de 30 000 € et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation (PTZI) de 50 000 €.

André DUPON, président du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves)



« Trouver le bon curseur entre les performances économiques et l'impact social »

On ne crée pas une entreprise sociale comme n'importe quelle entreprise. Compte tenu de ses spécificités, il est important d'attirer l'attention des candidats à l'aventure de l'entrepreneuriat social et solidaire sur plusieurs points.

Tout d'abord, le business plan ne doit pas compter sur des recettes provenant de l'argent public, le désengagement de l'État se confirmant d'année en année. Ensuite, il faut être extrêmement exigeant sur le modèle économique qui accompagne le modèle social. Trop de projets échouent faute d'avoir trouvé le bon curseur entre la performance économique et l'impact social : le trop social peine à trouver des clients, et le trop économique subit la concurrence du secteur privé. Enfin, l'entrepreneur social doit voir grand et anticiper le changement d'échelle. L'ESS est certes initialement liée à un territoire délimité, grâce aux partenariats locaux notamment. Mais elle doit le dépasser pour être pérenne et plus efficace. De très nombreux projets s'y prêtent, que l'on pense à la formation au codage informatique ou au recyclage de meubles en fin de vie.

Quelle que soit son expérience, l'entrepreneur doit se faire épauler dans sa démarche ESS. Une vingtaine d'agences l'accompagnent dans la phase d'amorçage (Avisé, Comptoir de l'innovation, Mouves, BGE, etc.). Pour passer du rêve à la réalité ! ■

Propos recueillis par A.P

Crowdfunding

Enfin, les entreprises de l'ESS peuvent avoir recours au crowdfunding, via une plateforme dédiée aux projets à impact social, environnemental, culturel et économique. Mis en place par la BPI, le portail www.tousnosprojets.fr fédère seize acteurs labélisés par l'organisme et propose dons, prêts ou investissement.

» Les « obligations à impact social » en test

Du côté des fonds privés, le secteur pourrait bénéficier d'un nouvel instrument de financement : les « social impact bond

(SIB) » ou « obligations à impact social ». Lancés par Martine Pinville, secrétaire d'État chargée de l'économie solidaire, il y a quelques jours, ces nouveaux produits financiers venus de la finance privée et du monde anglo-saxon, consistent à indexer la rémunération de l'obligation sur le rendement social du projet financé. En cas de réussite, l'État qui aura économisé en ne finançant pas le projet, pourra rembourser l'investisseur privé et lui servir un intérêt. En cas d'échec, l'investisseur assume le risque financier. ■

Annabelle Pando